

**Bienvenue
dans votre
nouvelle École !**

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

**Année universitaire
2020-2021**

Informations pratiques

SOMMAIRE

Introduction

La crise sanitaire : une rentrée adaptée

Les locaux

- les horaires
- la sécurité - l'accès - l'accueil
- les espaces communs
- le règlement intérieur
- la sécurité

Les études

- taïga : portail étudiant, mode d'emploi
- carte étudiant
- certification de langue
- monitorats / tutorats
- évaluation des enseignements

Le département études et scolarité

- organisation du département
- informations diverses

Les ressources et services

- la bibliothèque
- le pôle ressources pédagogiques
- l'informatique
- le service intérieur
- l'agence comptable

La communication

La vie étudiante

- la représentation étudiante
- les associations

La crise sanitaire : une rentrée adaptée

Pédagogie

- 1e et 2e années : tous les enseignements ont lieu à l'école normalement, hormis l'anglais à distance.
- Pas de brassage des groupes (projet-TD)
- 3e à 5e année : seul le projet se déroule à l'école
- Conditions particulières pour accéder à l'atelier maquette

Conditions sanitaires

- Nettoyage et désinfection chaque jour des espaces partagés
- Respect des consignes Covid sous peine de sanctions

Les locaux

Les horaires d'ouverture de l'école :

du lundi au vendredi : 8 h – 20 h

La sécurité - l'accueil – l'accès :

Le territoire français est placé au niveau vigipirate - sécurité renforcée - risque d'attentats. Les agents d'accueil sont susceptibles de vous demander d'ouvrir vos sacs, de présenter vos cartes d'étudiants pour pénétrer dans le bâtiment.

A compter du 1er octobre votre carte d'étudiant sera activée pour vous permettre d'ouvrir la porte d'entrée.

Le règlement intérieur :

En s'inscrivant l'école, chaque étudiant s'est engagé à le respecter, notamment

- Bizutage interdit
- Point de vigilance sur les violences sexistes et sexuelles
- Respect des consignes Covid
 - Port du masque obligatoire (sur la bouche et le nez)
 - Distance sanitaire
 - Ne déplacer ni les tables ni les chaises
- Respect des consignes vigipirate

Sécurité

En cas d'accident, alerter en priorité le PC sécurité - 01 60 95 80 30

L'École dispose d'agents formés aux premiers secours. Vous les localisez dans l'école grâce au logo « Sauveteur-secouriste du travail » et notamment :

- Au PC sécurité
- A la reprographie
- A l'atelier maquette
- A l'accueil
- A la bibliothèque



Les études

Taïga : portail étudiant

Qu'est-ce que Taïga ?

- Le logiciel TAIGA est une plateforme vous permettant d'avoir accès à diverses informations relatives à votre scolarité.
- TAIGA vous permet donc :
 - d'obtenir divers documents administratifs (certificat de scolarité, attestation de paiement des droits) ;
 - d'éditer vos relevés de notes ;
 - de consulter votre emploi du temps personnel .

Voir livret "Tutoriel informatique"

Carte étudiant

- Votre carte étudiant vous permet :
 - d'accéder à l'établissement (contrôle d'entrée)
 - d'emprunter des livres à la bibliothèque et sur le campus
 - de faire des photocopies
 - d'imprimer
- Elle sert également de carte d'accès aux autres établissements du campus.

Voir livret "Tutoriel informatique"

Certification de langue

- Pour obtenir le diplôme d'État d'architecte, vous devez justifier de la maîtrise d'une langue étrangère.
- L'école vous inscrit une fois au test du TOEIC (anglais). Cette présentation au TOEIC est prise en charge financièrement par l'école au début de la 4^e année. Vous devrez obtenir un score au moins égal à 750 points.
- Si vous maîtrisez une autre langue étrangère, vous devrez fournir une certification (à votre charge), le niveau requis est équivalent au B2 du Cadre Européen Commun de Référence.

**Quel que soit votre niveau et la langue pratiquée,
les cours d'anglais sont obligatoires.**

Tutorats/Monitorats

- **Le tutorat/monitorat est un dispositif d'accompagnement à la réussite des étudiants en 1ère année.**
- **Ce dispositif existe pour les enseignements suivants :**
 - Projet (1/2 journée obligatoire) par semaine en 1re et en 2e année.
 - Écriture: améliorer les qualités rédactionnelles.
 - Physique et géométrie
 - Grammaire – projet Voltaire suivi à distance.

Un contrat moral sera signé par les étudiants inscrits et transmis aux membres des jurys de scolarité en fin de semestre.

Évaluation des enseignements

- À la fin de chaque semestre les étudiants doivent remplir les questionnaires d'évaluation des enseignements du semestre sur le portail Taïga. Cet exercice est obligatoire et conditionne l'accès à votre relevé de notes du semestre.
- Ces évaluations permettent aux étudiants de faire un retour à l'enseignant sur la pédagogie, l'organisation, le contenu, la charge de travail de son enseignement. Les remarques doivent être constructives et apporter des éléments factuels. Les évaluations sont anonymes et sont consultées par les enseignants après le jury de passage du semestre.
- À la fin de chaque semestre se tient une réunion d'échange entre un panel d'étudiants et l'administration.

Le département des études et de la scolarité

Organisation du département

L'équipe est présente pour répondre aux questions concernant votre scolarité :

- Courriel : scolarite@paris-est.archi.fr
- Téléphone : 01 60 95 84 27 /84 63
- Possibilité de prise de rendez-vous par téléphone et courriel.

Le département des études et de la scolarité est situé au deuxième étage, aile Sud-Est.

Infos diverses

- **Les examens et les jurys de projet** : vous devez consulter le planning des examens sur le site de l'école. Il y est déposé au plus tard une semaine avant le début des épreuves.

- **Le règlement des études** :
En vous inscrivant à l'école, vous vous êtes engagé à respecter le règlement des études consultable sur le site de l'école.

Infos diverses

➤ **Assistante sociale** : Marie-Aimé Juston

marie-aime.juston@crous-creteil.fr

Pour prendre rendez-vous directement en ligne :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr/subjects/b4ee75c5-6962-11e8-9e3a-005056b0d91b>

➤ **Les aides d'urgence** :

- FAU : Fonds d'aide d'urgence de l'école (1 à 2 fois par an – information par mail)
- FNAUC : Fonds national aide urgence du Ministère de la culture (1 à 2 fois par an selon les directives du ministère)
- CROUS – prendre RDV avec l'assistante sociale

Infos diverses

- **La visite médicale** : une visite médicale pour les nouveaux entrants est OBLIGATOIRE . Prendre RDV sur Doctolib à l'adresse ci-dessous avant le 31/01/2021. Le justificatif de votre visite sera à déposer au service de la scolarité - 1er cycle.

<https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/paris/siumpps-paris-diderot>

- **Les justificatifs d'absence** :
 - Toute absence doit être justifiée par mail auprès de la scolarité : scolarite@paris-est.archi.fr
 - L'original du certificat médical doit être déposé **au plus tard** la semaine suivant l'absence à la scolarité.

Les ressources et services

La bibliothèque

- 3 documentalistes et des étudiants moniteurs sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches.
du lundi au vendredi de 9h30 à 20h (18 h en septembre)
 - Riche de plus de 21 000 livres, 2 000 films et près de 500 titres de revues, la bibliothèque met à votre disposition des espaces de travail, des coins lecture et un espace cinéma.
 - L'ensemble du fonds est décrit sur ArchiRès, le portail documentaire des écoles d'architecture : <https://www.archires.archi.fr/fr/advsearch>
Créez un compte pour prolonger vos prêts, conserver vos recherches, réserver des documents, etc.
 - Vous pouvez emprunter durant 15 jours : 6 livres + 2 films
 - Des ordinateurs et des scanners A3 sont en libre-service
- Contact : bibliotheque@paris-est.archi.fr - 01 60 95 84 38
- Actualités sur <http://www.facebook.com/bibliothequeEAVT>

Pôle ressources pédagogiques

L'atelier maquette

- Accès sur réservation de 10h30 à 15h30
 - Lundi Mardi Mercredi : L1, L2, L3
 - Jeudi Vendredi : Masters
- Conseils techniques pour la réalisation en volume de vos projets (maquette d'étude, structure, rendus, détails, travaux d'art plastique, mobilier, prototypes, etc.)
- Travail du bois, du polystyrène, des métaux en feuille, des plastiques et des résines (découpe, ponçage, perçage, tournage, fraisage, soudure, etc.)
- La partie numérique (découpe-laser, imprimante 3 D fraiseuse à commande numérique) est accessible à compter de la 2^e année.
- Actualités sur <http://www.facebook.com/ateliermaquetteEAVT>

Les ressources pédagogiques

Ø prêt du matériel pédagogique ;

Ø installation du matériel audiovisuel dans les salles

Roddy.narrainen@paris-est.archi.fr

La reprographie

Service réservé aux enseignants sauf exception

L'informatique / Espace co-learning / wifi / Taïga / Moodle / Impressions

Pour toutes ces rubriques, consulter le document "Tutoriel informatique" à télécharger sur le site de l'école

https://paris-est.archi.fr/content/footer/4-telechargements/eavt_livret-tuto-informatique.pdf

Le service intérieur

- Le service intérieur a pour mission la maintenance du bâtiment et le bon fonctionnement des installations techniques.
- Il faut signaler au responsable les avaries techniques liées au chauffage, à l'électricité, à la climatisation et au mobilier en envoyant un mail à l'adresse : maintenance@paris-est.archi.fr

➤ **Les ateliers**

Ce sont des lieux de travail collectif et partagés entre différentes années où peuvent se dérouler la préparation des projets et des séances de TD. |

Une fois la journée ou demi-journée terminée, vous devez débarrasser votre espace de travail afin qu'un autre étudiant puisse s'y installer dans de bonnes conditions.

➤ **Les salles de critiques**

Salles équipées de vidéo projecteurs et de tableaux où peuvent être critiqués et évalués les projets.

Afin de respecter l'espace de chacun et les consignes sanitaires, il est de la responsabilité de chaque étudiant de tout ranger avant son départ (plusieurs groupes de projet, de travaux dirigés, ou de cours en petits effectifs se succèdent dans ces mêmes salles).

L'agence comptable

Sur rendez-vous pour le paiement de :

- vos frais d'inscription
- vos frais de voyages (transports, hébergement)
- vos achats de livres.

agencecomptable@paris-est.archi.fr

Les horaires sont adaptés au moment du paiement des voyages.

L'agence comptable est située au 1^{er} étage secteur finances/ressources humaines (aile sud-ouest).

Les lieux "communs" de l'École

Les espaces de travail

Pour la rentrée 2020-2021, les espaces de travail ont été aménagés en respectant les consignes d'hygiènes imposées par la situation sanitaire due au Covid-19.

Les amphithéâtres 130, 90 et l'amphi Gailhoustet pour les cours magistraux sont des lieux :

- sonorisés et munis d'équipements de vidéo-projection ;
- neutres et disponibles pour tous.

Ne rien laisser traîner sur les tablettes ou les chaises en sortant !

Il est interdit de :

- **manger dans les amphithéâtres,**
- **taguer les dossiers et les tablettes,**
- **Découper au cutter directement sur la table.**

La vie étudiante

La représentation étudiante

- La Délégation étudiante est une organisation ayant pour objet de représenter la voix étudiante dans les différentes instances de l'école. Elle est composée des délégués étudiants de chaque année.
- Les Délégués : un délégué est élu dans chaque groupe de projets, il fait le lien entre les étudiants, les enseignants, l'administration et les instances.
- Les étudiants sont également représentés au CA et à la CFVE.
- En tant qu'établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel, vous pouvez être élus au Parlement étudiant.

Les associations

- **Le bureau des élèves (BDE)**
 - Animation de la vie étudiante, Bazar
- **La charrette**
 - Manger équilibré et plus sain
- **Le bureau des sports**
 - Un corps sain dans un corps sain
- **L'association Archiflou**
 - Initiation à la photographie
- **Préalab'**
 - Junior architecte
- **Accro-Terre**
 - pour un comportement écoresponsable
- **Mus'archi**
 - Association de musique
- **Poteau-poutre**
 - Revue des étudiants

La communication

- Service de 3 personnes
- Organisation des évènements :
 - expositions,
 - conférences,
 - cérémonies...
- Site internet et site de présentation des travaux d'étudiants
- Communication sur la vie de l'école



Instagram

« eavtparisest »

« studentsofeavt »



Éa
v&t

École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris Est

Suivez-nous !

